

CONSEIL D'ADMINISTRATION – jeudi 28 novembre 2024

Délibération n° 2024_18

Présents avec voix délibératives :

- M. Pierre BONNET, Vichy Communauté, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

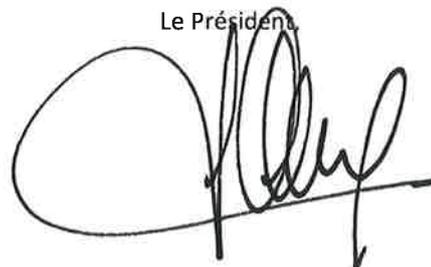
M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénié KODJO et M. François TEPPEZ-MISSON, Directeurs Adjointes de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **de valider le principe du dispositif RAINBAUV visant à rendre raccordable à la fibre optique les nouveaux locaux dès dépôt du permis de construire,**
- **d'autoriser sa mise en place par le Directeur de la Régie Auvergne Numérique.**

Le Président,



Bruno FAURE